



Règlement intérieur Festival de Noël 10ème édition

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de Mundolsheim organise au Centre Culturel de Mundolsheim son 10^{ème} Festival de Noël, du 27 au 29 décembre 2025 comprenant 3 tournois indépendants auxquels s'ajoute un classement combiné des trois jours.

- Le 27 décembre est un tournoi rapide en cadence 15min +3 sec par coup, non homologué, par équipe de 4 joueurs en 9 rondes.
- Le 28 décembre se tiendront le tournoi B pour les jeunes (pupilles et moins) le souhaitant et un tournoi A pour tous les autres joueurs. Les deux tournois sont des tournois rapides en cadence 15min +3 sec par coup, homologués Rapide FIDE (n°70290 pour le tournoi A et n°70315 pour le B). Les deux tournois se jouent en 9 rondes.
- Le 29 décembre se tiendra un tournoi de blitz, 5 min + 2sec/ coup, homologué Blitz FIDE (n°70291), de 15 rondes.

Pour les tournois homologués : les tournois sont ouverts à tous les joueurs disposant d'une licence ffe pour la saison en cours ou affiliés à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2025-2026.

Article 2 : Règlements appliqués

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1er janvier 2023. L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique pour les tournois rapides et l'article B.4 spécifique au jeu en Blitz s'applique pendant le tournoi du 29 décembre. Les classements Elo pris en compte sont respectivement le dernier classement rapide ou blitz FIDE. Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription. Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre avec 0 point.

Forfait : Toutes les pendules seront lancées au début de chaque ronde, si un joueur est absent, il sera déclaré forfait dès lors que le temps disponible sur sa pendule sera arrivé à zéro. En l'absence d'explication valable de sa part il sera éliminé du tournoi.

Erreur : Les joueurs ont la responsabilité de vérifier leurs résultats, toute erreur de score devra être signalée à l'arbitre avant la fin de la ronde suivante sous peine d'être maintenue pour le classement final.

A l'issue des parties le vainqueur de la partie ou le conducteur des blancs en cas d'égalité se doit de **transmettre le résultat de la partie**.



Règlement intérieur Festival de Noël 10ème édition

Article 3 :Lieu et horaires prévisionnels

Lieu : Centre Culturel de Mundolsheim 24 rue du Général Leclerc, 67450 Mundolsheim.

Pointage	8h15-9h00 chaque jour
Sam 27 décembre (par équipe)	
Rondes 1 à 4	9h30
Rondes 5 à 9	14h
Dim 28 décembre (rapide)	
Rondes 1 à 4	9h30
Rondes 5 à 9	14h
Lun 29 décembre (blitz)	
Rondes 1 à 7	9h30
Rondes 8 à 15	14h

Les remises des prix se feront à l'issue de chaque tournoi.

Les horaires ne sont données qu'à titre informatif et sont susceptibles de varier selon le déroulement du tournoi.

Article 4 : Droits d'inscription

Avant le 23/12 :	16€ par jour - 8€ tarif réduit. 40€ le forfait trois jours - 20€ forfait tarif réduit.
Après le 23/12 :	20€ par jour - 10€ tarif réduit. 50€ le forfait trois jours - 25€ forfait tarif réduit.

Tarif réduit pour MF et moins de 20 ans. Gratuit pour MI et GMI.

Article 5 : Appariements et départages

Les appariements sont réalisés au système suisse à l'aide du logiciel PAPI version 3.3.7. Le départage des ex-aequo se fait en appliquant successivement : buchholz tronqué , buchholz et enfin performance.

Article 6 : Prix

Les prix seront distribués à la place en fonction du départage et sont non cumulables. La liste des prix sera affichée avant la fin de la cinquième partie de chaque tournoi. L'absence à la remise des prix peut impliquer la renonciation à toute récompense éventuelle.



Règlement intérieur Festival de Noël 10ème édition

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Sasha Peter (Arbitre AFO). Il sera assisté de Anaïs Menuet (AFO), Lavanya Senbagaraj (AFC), et Sébastien Peter (AFC).

Article 8 : Conduite des joueurs

Les joueurs inscrits à ce tournoi s'engagent à respecter ce règlement, à avoir une bonne conduite et à faire preuve de fair-play. Les joueurs sont également tenus de maintenir l'espace de jeu le plus calme possible.

Si sa partie est en cours, un joueur n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son. Il est de plus strictement interdit de sortir de la zone de jeu avec un appareil électronique si votre partie est en cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu. Il est demandé aux joueurs d'éviter toute lecture ou discussion suspecte.

Article 9 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement et à adopter un comportement correct.

Signature de l'organisateur :

Sébastien PETER

Signature de l'arbitre :

Sasha PETER